

## LES INFOS DU DOCTEUR PRIVET

### Les cancers génitaux d'origine professionnelle



L'intérêt pour ces cancers est récent, mais les données épidémiologiques les concernant devraient connaître d'importants développements dans les années à venir.

Nous allons traiter chez la femme le problème du cancer du sein et de celui de l'ovaire et chez l'homme le cancer de la prostate, le cancer du testicule et le cancer du sein.

#### Les cancers chez la femme



#### Le cancer du sein et le travail de nuit

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme. On dénombre environ 60 000 nouveaux cas par an. Il est responsable chaque année de 12 000 décès, avec un taux de survie global de 87 % à 5 ans.

Bien qu'on identifie un certain nombre de facteurs extra-professionnels responsables (facteurs de risques liés à l'histoire gynécologique et médicale, facteurs de risque génétiques, facteurs de risques liés au mode de vie), il n'en reste pas moins qu'on estime en France par an qu'au moins 1 000 cancers sont attribuables à une exposition professionnelle.

Mais cette estimation est basse et pourrait être revue à la hausse dans les années à venir.

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) classe le travail

de nuit dans le groupe 2A comme cancérigène probable pour le sein, mais également pour le colon et la prostate. Il est hautement probable devant l'accumulation des études qu'il révisé par la suite sa position et classe alors le travail de nuit comme un cancérigène avéré pour le sein.

Une telle évolution permettrait alors sans conteste l'introduction du cancer du sein lié au travail de nuit dans un tableau de maladie professionnelle, sachant que pour le moment il existe une possibilité de reconnaissance en maladie professionnelle dans le cadre du système complémentaire avec la soumission du dossier au

CRRMP (Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles) et en apportant la preuve d'un lien direct et essentiel. Mais cette démarche rencontre pour le moment beaucoup de difficultés et de résistances de la part des médecins.

Les mécanismes en jeu dans la survenue du cancer du sein lié au travail de nuit ne sont pas clairement élucidés, rendant de fait difficile la prévention, mais on incrimine notamment la perturbation de la production de la mélatonine sécrétée la nuit, en raison de l'exposition à la lumière, sachant que cette hormone a un effet anti-cancérigène. La période la plus critique se situe entre minuit et 5 heures du matin.

Le travail de nuit concerne 9 % des femmes actives, soit plus d'un million dont la moitié habituellement, principalement dans les secteurs de la santé, de la sécurité et des transports, mais depuis la fin de son interdiction pour les femmes en 2001, il s'est développé dans l'industrie.

On considère que le risque est appréciable dès lors que la victime totalise au moins 2 nuits par semaine pendant au moins 10 ans.

Comme autre facteur de risque pour le cancer du sein les rayonnements ionisants sont considérés par

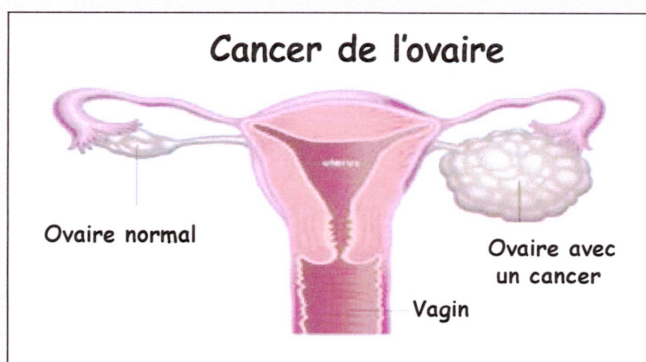
#### SARREGUEMINES

#### Le cancer du sein d'une infirmière reconnu

Une ancienne infirmière de l'hôpital de Sarreguemines, âgée de 62 ans, vient d'être reconnue en maladie professionnelle pour un cancer du sein gauche survenu en 2009. Elle a travaillé de nuit pendant 28 ans en discontinu, totalisant 873 nuits.

La victime faisant partie de la fonction publique hospitalière, le processus de reconnaissance en maladie professionnelle est quelque peu différent du privé. Après passage chez un expert et éventuellement devant le Conseil médical formation plénière (ancienne Commission de réforme) qui ne donnent qu'un avis, la décision de prise en charge revient à l'administration.





le CIRC comme un cancérigène avéré pouvant s'ajouter dans certains cas au travail de nuit avec une multiplication des effets.

Cette exposition concerne le personnel soignant (surtout en pédiatrie), les professionnelles de l'imagerie médicale, les travailleuses du nucléaire et le personnel navigant (hôtesses de l'air), les rayons cosmiques étant en cause dans ce dernier cas.

Par ailleurs le CIRC identifie comme cancérigènes probables plusieurs produits chimiques : la dieldrine, un pesticide interdit en France depuis 1994 ; l'oxyde d'éthylène utilisé notamment pour la stérilisation du matériel chirurgical ; les polychlorobiphényles utilisés par le passé comme isolants électriques et comme fluides transportant de la chaleur dans diverses installations industrielles, interdits en France depuis 1987.

Mais la liste pourrait s'allonger dans les temps à venir (autres pesticides, perturbateurs endocriniens, anti-mitotiques, cosmétiques, désinfectants) pouvant alors expliquer un excès de cancers du sein dans certaines professions : coiffeuses, ouvrières du textile, ouvrières dans la fabrication d'article en plastique et en caoutchouc.

## Le cancer de l'ovaire et l'amiante

On dénombre environ plus de 5 000 cancers de l'ovaire survenant par an avec un taux de mortalité élevé (3 500 décès par an). Bien que la responsabilité de l'amiante dans la survenue de ce cancer ait été évoquée il y a déjà une dizaine d'années par le CIRC qui classe alors l'amiante comme un cancérigène avéré pour l'ovaire, ce n'est seulement que maintenant qu'est mise en œuvre une procédure d'inscription du cancer de l'ovaire en lien avec une exposition à l'amiante dans les tableaux des maladies professionnelles, procédure qui devrait aboutir prochainement.

Cette mise en œuvre fait suite à un rapport de l'ANSES (Agence nationale de sécurité, de l'alimentation, de l'environnement et du travail) paru en 2022 et disponible sur Internet<sup>1</sup>. Il concerne également le cancer du larynx en lien avec une exposition à l'amiante.

### 1) Cancers de l'ovaire et du larynx en lien avec l'exposition à l'amiante

Avis de l'Anses  
Rapport d'expertise collective  
(janvier 2022) [anses.fr](https://www.anses.fr)

## Les cancérigènes évalués par le CIRC

Le Centre international de recherche contre le cancer (CIRC) fait régulièrement le point sur les facteurs de risque concernant l'ensemble des cancers.

Il s'agit donc d'une excellente base pour savoir quels sont les facteurs de risques admis, en distinguant notamment les cancérigènes **avérés** (groupe 1) et les cancérigènes **probables** (groupe 2A), pour les différents organes atteints.

La liste des cancérigènes et des organes cibles, qui est régulièrement mise à jour, est disponible sur Internet en version anglaise. Mais il existe aussi une version française également disponible sur le site du centre Léon Bérard

<https://www.cancer-environnement.fr/fiches/publications-du-circ/classification-du-circ-par-localisations-cancereuses/>

\*\*\*

## Les perturbateurs endocriniens

Les facteurs de risque identifiés pour les cancers génitaux sont divers, mais il existe un sujet de préoccupation concernant une famille de produits chimiques qu'on regroupe sous le vocable de perturbateurs endocriniens, largement utilisés, mais pour lesquels les connaissances sur leur nocivité sont encore éparpillées.

Il s'agit de substances chimiques naturelles ou artificielles étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement endocrinien, mimant les effets des hormones. On sait que le système endocrinien est fortement impliqué dans la physiologie de la reproduction aussi bien chez la femme que chez l'homme. Les perturbateurs endocriniens peuvent alors induire des effets néfastes sur l'organisme d'un individu ou sur ses descendants.

L'exemple le plus célèbre est l'affaire du **distillène**, hormone de synthèse dérivé des oestrogènes et prescrit aux femmes enceintes (à l'époque plus de 200 000) pour éviter les fausses couches. Il a été interdit en 1977 car on s'est aperçu qu'il provoquait chez les filles des mères qui en avaient consommé des troubles de la sphère gynécologique : troubles de la fertilité, malformations, cancers du vagin, du col de l'utérus et du sein.



## Les cancers chez l'homme



### Le cancer de la prostate et les pesticides

La prostate est un organe, intervenant dans la reproduction chez l'homme, qui est mal connu.

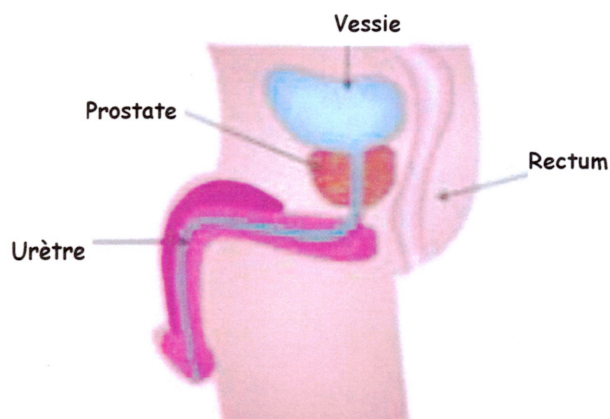
Elle intervient de façon importante dans la production de la phase liquide du sperme. Elle est située sous la vessie entourant le canal évacuant l'urine, l'urètre.

La prostate grossit progressivement à partir de 45 ans pouvant devenir volumineuse en créant des difficultés pour uriner, avec le risque de bloquer le passage de l'urine et de provoquer une rétention urinaire dans la vessie pouvant au pire endommager le rein.

On parle alors d'adénome de la prostate, en soulignant bien qu'il s'agit d'une tumeur bénigne très fréquente chez l'homme âgé nécessitant la plupart du temps, lors de complications ou d'une gêne intolérable, un traitement aux modalités diverses.

Mais le problème le plus préoccupant concernant la prostate est le cancer. C'est le cancer le plus fréquent chez l'homme avec plus de 50 000 nouveaux cas par an. Mais il n'est pas forcément particulièrement meurtrier avec environ 8 000 décès par an et un taux de survie à 5 ans de 90 %.

C'est sans doute parce qu'il s'agit d'un cancer d'évolution lente, dont on peut soupçonner l'existence par



la mesure d'un marqueur spécifique, le PSA, permettant un dépistage précoce et qu'on dispose de moyens de traitement efficaces, notamment la chirurgie.

Le facteur de risque professionnel le mieux identifié sont les pesticides, constat qui a permis d'aboutir récemment à l'introduction du cancer de la prostate en lien avec une exposition aux pesticides dans les tableaux des maladies professionnelles aussi bien dans le régime général

(tableau n°102) que dans le régime agricole (tableau n°61).

Mais le CIRC identifie d'autres facteurs de risques comme cancérigènes probables pour la prostate : l'arsenic, le cadmium, le métier de pompier, le travail de nuit, la production de caoutchouc, les rayonnements ionisants. Il convient de souligner que l'existence de plusieurs facteurs de risque à la fois peut provoquer un effet multiplicateur dans la survenue du cancer.

### Le cancer du testicule chez les pompiers

Le cancer du testicule est un cancer de l'homme jeune, dont le pronostic est excellent en raison de l'ablation facile de l'organe atteint. Il est assez rare : 0,6% des cas de nouveaux cancers chez l'homme par an et 0,1 % des cas de décès par cancer par an.

Concernant les facteurs de risques professionnels il est noté dans la littérature un excès de cancers du testicule chez les pompiers et le CIRC a classé le métier de pompier comme cancé-



rogène probable pour les testicules. Le cancer du testicule chez les pompiers est reconnu maladie professionnelle au Canada.

Les mécanismes ne sont pas clairement élucidés, sachant que les pompiers sont exposés à des fumées de dégradation de multiples produits chimiques et également à la chaleur, qui pourrait s'avérer avec le temps

être identifiée comme un facteur de risque important dans la survenue du cancer du testicule.

Les pesticides, constitués majoritairement de perturbateurs endocriniens, sont également incriminés dans la survenue du cancer du testicule et le CIRC en pointe plusieurs dans sa liste comme cancérigènes probables.

### Cancer du sein et trichlo

Chez l'homme, la glande mammaire est réduite à un simple bourgeon mammaire, mais elle peut être le siège d'un processus cancéreux. Il s'agit d'un cancer peu fréquent (quelques centaines de cas par an).

Dans ce cas la responsabilité hormonale n'est pas impliquée. On trouve un excès de cas de cancer chez les mécaniciens de véhicules à moteur et les peintres.

Les facteurs de risque professionnels identifiés sont les expositions au benzène et au trichloroéthylène.